CONFÉDÉRATION DES ÉCOLES GENEVOISES DE MUSIQUE, RYTHMIQUE JAQUES-DALCROZE, DANSE ET THÉÂTRE

GRAND CONSEIL
Reçu le 19 OCT. 2026

C4219

GRAND CONSEIL

Expédié le:		Session GC: 29-30.10.26	
Président	X	Députés (100)	
Correspondance GC	X	Bureau	X
Secrétariat		Chefs de groupe	X
Commission:			
Objet:			
Copie à:			

Commission des finances du Grand Conseil
Madame Caroline Marti,
Présidente de la Commission des finances

Commission de l'enseignement du Grand Conseil
Monsieur Romain de Sainte Marie,
Président de la Commission de l'enseignement

Grand Conseil de la République et canton de Genève
rue de l'Hôtel-de-Ville 2
1211 Genève 3

Genève, le 14 octobre 2026

Concerne : Projet de Budget 2027 - Subventions aux écoles de la Confédération des écoles genevoises de musique, rythmique Jaques-Dalcroze, danse et théâtre (CEGM)

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Par courrier du 14 octobre 2026 adressé au Conseil d'État, dont vous trouverez copie en annexe, la Confédération des écoles genevoises de musique, rythmique Jaques-Dalcroze, danse et théâtre (CEGM) a fait part de ses vives préoccupations concernant les diminutions de subventions prévues dans le Projet de Budget 2027 (PB2027) pour les écoles membres de la CEGM.

Les écoles membres de la CEGM représentent plus de 11'000 élèves, près de 7'000 cours dispensés par semaine, plus de 500 enseignants et 150 centres d'enseignement à travers le canton.

Ces mesures pourraient entraîner des suppressions de postes d'enseignement, une réduction du nombre d'élèves accueillis, une fragilisation des cursus spécialisés ainsi qu'un risque de non-conformité à la Convention Collective de Travail (CCT). Elles iraient à l'encontre des politiques visant à rendre les enseignements artistiques accessibles au plus grand nombre, telles qu'elles sont ancrées aux articles 67a de la Constitution fédérale et 216 de la Constitution genevoise.

Dans ce contexte, la CEGM sollicite respectueusement son audition par vos Commissions afin de présenter les conséquences concrètes de ces mesures pour chacune de ses écoles membres.

CONFÉDÉRATION DES ÉCOLES GENEVOISES DE
MUSIQUE, RYTHMIQUE JAQUES-DALCROZE,
DANSE ET THÉÂTRE

Nous demeurons à votre entière disposition pour convenir des modalités d'une telle audition et vous remercions par avance de l'attention portée à la présente.

Veuillez agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de notre haute considération.

Bénédict Fontanet
Président de la CEGM

Copie par courriel : Madame la Conseillère d'État, Madame Nadia Keckeis - Directrice du SESAC, Monsieur Samy Jost - Directeur au DIP, Présidents et Directeurs des écoles de la CEGM.